

Paris, le 12 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉJÀ 200 000 PERSONNES LOGÉES GRÂCE A LA GARANTIE VISALE D’ACTION LOGEMENT

Action Logement vient d’accorder, le 15 octobre dernier, sa 200 000ème garantie Visale, un dispositif de cautionnement locatif gratuit et entièrement digitalisé. La garantie Visale permet à un public large d’accéder à un logement et fournit aux propriétaires privés l’assurance d’une sécurisation de leur bien mis en location.

Le 15 octobre dernier, Action Logement a accordé sa **200 000ème Garantie Visale**. Ce cap symbolique fait la démonstration de la pertinence de ce dispositif qui, d’une part, permet à tous d’accéder à un logement en disposant d’une caution fiable, et d’autre part, garantit les propriétaires privés contre les risques d’impayés et de dégradation de leur bien. **En triplant quasiment ses résultats en un an (73 000 garanties cumulées délivrées en 2018), ce dispositif de cautionnement, entièrement gratuit se révèle déterminant** dans l’accès au logement et participe au resserrement du lien emploi-logement en facilitant la mobilité professionnelle et résidentielle.

Le dispositif Garantie Visale a été élargi au printemps 2018 pour répondre à un public plus vaste et couvrir les dégradations locatives.

Tous les salariés du secteur privé, tous les titulaires d’une promesse d’embauche, l’ensemble des étudiants et des alternants peuvent en bénéficier. Cette garantie permet aux propriétaires privés d’être couverts contre les risques d’impayés jusqu’à 36 mois de loyers et de charges à faire face, à l’issue du bail, à d’éventuelles dégradations locatives. Elle s’applique également au parc locatif social pour les étudiants (jusqu’à 9 mois d’impayés).

Soucieux de remplir sa mission d’utilité sociale et de faciliter l’accès au logement et à l’emploi, le groupe Action Logement a imaginé la Garantie Visale comme un outil concret et efficace au service des salariés, des demandeurs d’emploi et des jeunes en formation.

Pour en savoir plus sur les conditions d’attribution de la garantie Visale, rendez-vous sur : www.visale.fr

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 58 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

CONTACTS PRESSE

Action Logement :

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Aude Vayre : 01 55 30 70 81 / Marie-France Bergamo : 01 55 30 70 77 / actionlogement@grayling.com